
2^{ème} C I u b. Demande d'adhésion

Merci, de
joindre
1 photo.

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Si besoin, prénom usuel :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Département :

Nationalité :

Adresse :

Lieu dit :

Code Postal : Ville :

Profession :

Téléphone fixe : Portable : **E-mail :**

Indiquez le **nom** de la personne **du club** qui vous **parraine** ou comment vous avez connu le club ;

Indiquez le nom de votre 1^{er} club

n° licence :

Avez-vous une ou des détentions d'armes de catégorie « B » ? oui non

➔ **Pour s'inscrire, il faut fournir ;** photocopie recto/verso de votre **licence de tir, une photo** d'identité récentes, une **photocopie recto/verso** d'une pièce identité, **CNI ou Passeport et régler** votre inscription au club.

Dossier accueil ? oui non	BASE du club à jour ? oui non	Licence :
		Date
Paiement ; oui non Chèque n° 1 Chèque	Photocopie C N I ; oui non	N° badge :
Copie Licence FFT ; oui non	Carte Membre ; oui non	Contact mail valide ?
Bulletin du club ; oui non		Départ club :
		Badge rendu le

L'inscription à l'association est de **90 Euros**, au **01 septembre 2016**.

Ce montant comprend l'accès au stand de tir.

Il faut y ajouter, toujours que **pour la 1^{ère} année**, le « **pack formation** » ; **35 Euros**, qui comprend les cours de formation sur le tir, (*ils faut compter au moins six séances d'une journée, en moyenne pour un débutant*), sont compris aussi, le prêt des armes et leur entretien, les munitions 4.5 et sa ciblerie 4.5 à volonté.

Le badge est en sus ; **40Euros uniquement** que la 1^{ère} année.

Les munitions des armes à feu (22lr, 9m/m, 38wc, etc...) et la ciblerie afférente sont payantes.

Comme tireur en 2^{ème} club l'accès au stand vous sera possible rapidement et entre les séances de formation.

Merci de rédiger **votre chèque de 165* Euros** à l'ordre des *Arquebusiers du Pays d'Ancenis*.

Carte 2^{ème} club : 90€
Badge : 40€(1^{ere} année)
Formation : 35 €(1^{ere} année)
Total ; **165 € ***

*** payable en deux fois,
si besoin, mais le 1^{er} chèque sera
obligatoirement de 80€uros**

L'inscription au club implique :

- 1) La stricte observation de la réglementation,
- 2) L'observation absolue des **règlements et statuts** de notre association,
- 3) L'**Obligation** de **suivre la formation** sur le tir, de **réussir** (avoir au moins :12/20), au **QCM du club et enfin de passer avec succès les différents tests de tir.**

La **FORMATION est obligatoire**, elle concerne aussi bien les **nouveaux arrivants** que les tireurs en **mutation d'un club tiers**. **L'accès au club ne sera pas validé qu'en cas de réussite de la formation.**

Je note que j'ai 6 mois pour suivre la formation et la réussir.

En cas de **non-observation** des points ci-dessus, **votre admission serait refusée.**

Indiquez pourquoi vous voulez venir tirer à Ancenis ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je sollicite mon adhésion en 2^{ème} club aux Arquebusiers du Pays d'Ancenis. A Ancenis, le .../.../ 20.....

Admission agréée par le Bureau sous six mois.

Le Président ;

Le Secrétaire ;

Le postulant ;

M Yves COTTINEAU

M Ph. Régnier

M.....

lu et approuvé

FORMATION Quelles sont ses buts ??? à quoi ça sert....

La formation à plusieurs objectifs ;

- 1) **Maitrise/Connaissance parfaite du stand et de tous les pas de tir** (*stand en accès libre tous les jours de 08h00 à 19h30 y compris lors des vacances...*)
- 2) **Connaissance/Aisance** dans le **maniement des armes en toute sécurité, pour soi et les autres !**
Mise en pratique des règles FFT de sécurité et savoir appliquer le règlement intérieur du club d'Ancenis et découverte ou rappel des Techniques de tir à la cible.
- 3) **Connaissance des autres membres/intégration au sein du club**, ce qui contribue à forger et à maintenir une **bonne ambiance au sein du club.**
- 4) **Pratique/initiation/découverte de TOUTES les disciplines** pratiquées au sein du club pour éviter de former des « castes » préjudiciables à l'esprit du club !

A noter ;

Un **tireur confirmé** passera *moins de temps (4 séances ?)* dans les différents modules **par rapport à un tireur débutant.**
La formation est adaptée au **niveau de pratique du tir** de la personne. Elle a lieu le « **1^{er} samedi du mois** »,
Il faut compter, en **moyenne, 4 à 6 « journées »** de formation pour un **tireur débutant.**
La formation peut se faire en **1/2 journée (matin ou après-midi)**, **mais on progresse mieux sur une journée complète.**
Bien entendu le stand vous est accessible **entre les séances de formations** pour vous entraîner.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire ou au Président du club.

Société Loi de 1901, fondée le 23 avril 1966, n° 730/J.O. du 13 mars 1993 - Société F.F.Tir n° 05 44 032 (section cible). Jeunesse et Sports : 44 - S - 26 - dossier n° 988 -

Tel : **09.52.16.47.61** - ou 06.24.209.947 **e-mail : arquebusiers.ancenis@free.fr** - **site : arquebusiers.ancenis.free.fr**